



20201218-24

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 18 décembre 2020

Objet : Autorisation d'écriture sur les inventaires des musées de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2019 DAC 735 en date des 4, 5 et 6 février 2019 portant autorisation d'écriture sur les inventaires des musées de la Ville de Paris dans le cadre des opérations de post-récolement des collections.

Délibère :

Article 1 : Paris Musées est autorisé à inscrire à l'inventaire du musée Carnavalet – Histoire de Paris, à titre rétrospectif, 155 items ou ensembles d'items, relevant de 3 départements : Cabinet des arts graphiques (affiches, estampes), Maquettes et Archéologie, pour lesquels des indices concordants permettent de confirmer l'appartenance aux collections (liste en annexe 1).

Article 2 : Paris Musées est autorisé à radier des inventaires du musée Carnavalet – Histoire de Paris 227 items pour double inscription à l'inventaire (156 items) ; pour inscription indue (70 items) ; modification d'affectation entre deux musées de France appartenant à la même personne morale (1 item), (liste en annexe 2).

Article 3 : Paris Musées est autorisé à radier des inventaires du Petit Palais 115 items pour inscription indue (double ou triple inscription à l'inventaire, 49 items, liste en annexe 1 ; dépôts, 53 items, liste en annexe 2 ; œuvres n'appartenant pas à la collection, 6 items, liste en annexe 3 ; échanges, 6



Items, liste en annexe 4 ; modification d'affectation entre deux musées de France appartenant à la même personne morale, 1 item, liste en annexe 5).

Les tableaux détaillés des items concernés sont joints en annexe.

Par délégation, la Directrice générale par Intérim

Sonia BAYADA